

Un collègue agressé par trois détenus,

Et pas de mise en prévention ?

Le **29 août 2026 vers 15 heures**, un surveillant intervient en cellule afin de faire cesser une musique trop forte. À son arrivée, il constate la présence d'un **téléphone portable** dans les mains d'une personne détenue. L'agent récupère le téléphone mais la suite est édifiante.

Deux autres personnes détenues présentes dans la cellule s'en prennent alors physiquement à notre collègue pour tenter de récupérer le téléphone : elles l'agrippent et le projettent au sol. Le détenu qui avait en main le téléphone se joint à eux.

Grâce au sang-froid du collègue et à l'arrivée rapide des renforts, l'agression prend rapidement fin et le téléphone sera finalement remis au gradé.

MAIS UNE QUESTION RESTE POSÉE...

Après une agression collective d'un agent, pourquoi n'y a-t-il pas eu de mise en prévention ?

FO Justice Roanne rappelle qu'en **cas d'urgence**, un placement à titre préventif d'une personne détenue en cellule disciplinaire peut être réalisé. Cette mesure peut être décidée lorsque les faits constituent notamment une faute disciplinaire du premier ou du deuxième degré et lorsque cette mesure est nécessaire pour mettre fin à la faute ou préserver l'ordre dans l'établissement.

Or, les violences physiques exercées ou tentées contre un membre du personnel constituent une **faute disciplinaire du premier degré**. Mais également le fait d'obtenir ou tenter d'obtenir par violence, intimidation ou contrainte la remise d'un bien.

Alors pourquoi, dans une situation où un agent est **agrippé et projeté au sol par plusieurs personnes détenues**, aucune mesure de mise en prévention n'a-t-elle été prise ? La procédure disciplinaire suivra son cours mais **la réponse immédiate de l'administration face à une agression doit également être à la hauteur des faits**.

LA VIOLENCE CONTRE LES AGENTS NE DOIT PAS ÊTRE BANALISÉE

Pire encore, après cette agression, notre collègue a été laissé sur son étage. **FO Justice Roanne** considère qu'après avoir été agressé et projeté au sol, il aurait dû être relevé afin de pouvoir souffler, reprendre ses esprits et être éloigné de la situation dans laquelle il venait d'être violemment pris à partie.

Aujourd'hui, un collègue intervient pour faire respecter une règle : Il saisit un téléphone interdit. **Il est agressé à plusieurs.**
Et derrière, le message envoyé aux personnels doit être clair :

L'agent qui fait son travail doit être protégé.

Il ne peut pas être acceptable qu'un surveillant soit physiquement agressé pour avoir fait son travail et que l'on donne ensuite le sentiment que **tout peut continuer comme si rien ne s'était passé.**

FO Justice Roanne exige :

- ➔ Des explications sur l'absence de mise en prévention.
- ➔ Une réponse disciplinaire à la hauteur de la gravité des faits.
- ➔ Une protection réelle des personnels victimes d'agression.
- ➔ Que chaque agression contre un agent fasse l'objet d'une réponse ferme et immédiate.
- ➔ Que la sécurité des personnels redevienne une priorité absolue.

Notre collègue n'a pas cherché le conflit :

- Il a fait son travail.
- Il a appliqué les règles.
- Il a été agressé pour cela.

FO Justice Roanne apporte son soutien total à notre collègue.

Parce qu'à force de banaliser les agressions, c'est la mission même des personnels que l'on fragilise.